

# Congo Belge

N° 824/M.R.8.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Kigali, le 26 Avril 1928.

N° 226/M.R.

E. le 27-4-1928.

Réponse au n°  
du 19.



Monsieur le Délégué,

ANNEXE

OBJET :

En réponse à votre lettre n° 119/M.R. du 22 N°, j'ai l'honneur de vous prier d'acheter ferme le plus tôt possible 30 Tonnes et plus de pois et haricots ~~à~~ n'importe quel prix. Dépense à imputer Article 18 Famine Ruanda. Tenir justification et m'aviser ~~de~~ pour et mesure des envois en indiquant ce qui reste de disponible.

Pour la question farine de sorgho, vous pouvez acheter le tout comme suit:

2 Tonnes ravitaillement du personnel civil de Kigali

4 à 5 Tonnes pour Disette Buganza,

Le reste à expédier à Butare pour ravitaillement de ce poste. Dans ce dernier cas la dépense est à imputer au fonds tiers I4(f.t;I4) ravitaillement nouvelle Capitale Astrida..

Afin de participer efficacement au ravitaillement de ce centre, surtout au début, vous pourriez éventuellement diminuer le travail sur les routes.

Faites moi savoir avec détails ce que vous aurez acheté, suite à la présence.

Pr. Le Résident du Ruanda en route.

Le Commissaire de District-Adjoint

O. Coubeau.

P.S. Expédition de Butare sous le feu  
de Nyange pendant plus et plus de deux (et non une) heures.

A Monsieur le Délégué du Résident à

RUHENERI.